

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP.^t :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à						
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 8 Novembre.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le scrutin du 6 novembre a justifié nos prévisions et répondu à notre attente. La liste républicaine conservatrice l'a emporté de plus de deux cents voix sur la liste radicale.

Ce magnifique résultat a pleinement satisfait l'opinion publique. Il a démontré que la politique modérée est la seule applicable parmi nous, et qu'elle est désirée par la grande majorité de nos populations. Il a prouvé que la liberté pour tout le monde est impérieusement réclamée.

Les républicains conservateurs ont le droit de se montrer fiers de leur victoire qui a été décisive. Ils ont pu voir une fois de plus que l'union fait la force. Leur succès d'hier est dû à l'entente et à l'esprit de discipline. Il eût été plus complet encore si un trop grand nombre de conservateurs ne s'étaient abstenus, oubliant ainsi leur devoir de citoyens.

Les hommes d'ordre ont parfaitement compris la situation; ils ont ajouté foi aux conseils désintéressés que nous leur avons fait entendre. Ils sont sortis d'une léthargie qu'il était temps de secouer, et ils ont pris part à la lutte, assurant ainsi le succès.

Et maintenant que le parti radical est vaincu, sans nous attarder aux détails de la bataille électorale, allons au fond des choses et retirons du scrutin de dimanche les ensei-

gnements qui s'en dégagent.

Ce sera faire œuvre utile pour les hommes désireux de connaître le véritable esprit politique de notre pays et qui, se méfiant à juste titre des coteries intéressées, aiment à voir par eux-mêmes et à puiser leurs informations aux sources pures de l'impartialité, de la justice et de la raison.

Les élections municipales complémentaires ont manifesté éloquentement la fidélité des habitants du Lot aux principes conservateurs et libéraux. Cette fidélité est inébranlable; elle est séculaire. En effet, depuis le réveil national de 1789, notre département s'est associé à toutes les démonstrations en faveur de la liberté et d'un gouvernement sagement progressiste.

Quelques exemples prouveront d'une manière irréfutable la vérité de notre assertion. Sous la monarchie de Juillet, un des députés du Lot n'était-il pas M. Jean Calmon, cet homme intègre et fermement libéral, l'ami de M. Thiers et dont le nom est si populaire dans notre pays?

De 1830 à 1848 le département du Lot resta dévoué aux institutions de Juillet qui garantissaient l'ordre, la paix et la liberté.

Lorsque survint la Révolution du 24 février, que firent nos concitoyens? Ils acceptèrent franchement la République; mais, dans leurs votes, ils affirmèrent leur foi libérale conservatrice et leur aversion pour les hommes de la Montagne. Le général Eugène Cavaignac, qui terrassa l'insurrection de juin 1848 et qui fut le modeste mais

héroïque défenseur de la loi et de la constitution, personnifia les idées de ses compatriotes.

Survint l'Empire issu du coup d'Etat du Deux décembre. Les habitants du Lot ne reconnurent pas sans une louable résistance le nouvel ordre de choses. Ils se rallièrent à Napoléon III; mais en 1863 et en 1869, ils accordèrent à M. Calmon, le revendicateur des libertés nécessaires, des minorités fort imposantes.

L'Empire tomba après les premiers désastres de 1870. Quant les mobiles du Lot eurent vaillamment lutté pour défendre la patrie envahie, nos concitoyens, jugeant la résistance impossible, envoyèrent à l'Assemblée de Bordeaux des hommes d'ordre et de liberté. Il suffit de nommer MM. de Lamberterie, Pagès Dupont, Limayrac qui ne connurent que la probité, la liberté et le patriotisme.

Le 5 janvier 1879, date à retenir, MM. Delord et Roques étaient portés au Sénat grâce à l'appui énergique de M. Calmon. C'est un service immense rendu par l'éminent vice-président du Sénat à la cause libérale et que nous rappelons publiquement à ceux qui seraient tentés de l'oublier.

Cet exposé montre que notre département a constamment repoussé les partis extrêmes. Hommes d'ordre et de conservation, nos concitoyens ont toujours acclamé le gouvernement que le pays s'est librement donné. Ils ont pu ne pas l'accepter sans l'avoir vu à l'œuvre. C'est là ce qui explique leur len-

teur à se rallier à la troisième République.

A l'heure actuelle, nous croyons pouvoir l'affirmer, sans crainte d'être démenti: le département du Lot est sincèrement dévoué au régime républicain. Si, lors des élections du 21 août, le scrutin de liste avait existé, notre représentation législative serait entièrement républicaine.

C'est là un fait indéniable, prouvé par le nombre de suffrages obtenus par les candidats libéraux, et si la représentation du pays est encore en majorité bonapartiste, n'en accusons pas le corps électoral, mais bien la maladresse, ou la félonie de certains candidats. Le jour où l'on saura sacrifier l'ambition de personnes à l'intérêt public, le Lot aura des députés républicains.

Pourquoi le Lot s'est-il converti à la foi républicaine? Parce que, depuis dix ans, la République a sauvegardé les principes sociaux et a donné à la France l'ordre, la paix et la prospérité.

Mais s'il est républicain, notre département est en même temps conservateur. Il est énergiquement opposé aux théories radicales; il veut le progrès, mais un progrès lent et réfléchi. Il réclame l'application des principes libéraux tels que les a proclamés la déclaration des Droits de l'homme:

- Souveraineté inaliénable de la nation,
- Égalité de tous devant la loi et devant les impôts;
- Liberté publique basée sur l'ordre et le respect des minorités;
- Liberté d'enseignement.

qu'il prétendait avoir eue la veille et je me rappelle que je ne voulais point ajouter foi aux nombreuses perfections qu'il prêtait à sa conquête, et que cela le fâcha. — Vois-tu, mon vieux Goerzel, lui disais-je, nous sommes de vieilles croûtes de dragons; je ne crois point te faire tort en disant que tu ne jouis point d'un physique plus agréable que moi, et je sais que moi, j'ai toujours fait peur aux jolies femmes. — Toi, c'est possible, me répondit-il, mais c'est que tu n'es qu'un imbécile; moi, je suis un gaillard intelligent, je sais raconter toute espèce de choses drôles aux belles, je les amuse, et cela me fait avancer joliment vite dans leur cœur. Une nouvelle rasade de l'excellent vin d'Espagne chassa le léger ton d'aigreur avec lequel nous commençons à échanger nos observations, et les heures s'écoulaient rapidement. La nuit était belle, l'heure déjà fort avancée, et nous pensions n'avoir plus à redouter aucun dérangement; nous nous mimes donc à allumer nos pipes et à vider le reste du contenu de la cruche. Tout à coup entra notre sergent. Il était visiblement ému. Il poussa un cri de joie en m'apercevant et il me fit aussitôt signe de le suivre. Bien que je ne fusse nullement disposé à quitter ce séjour agréable, le bon vin et mon joyeux compagnon, force me fut d'obéir à l'ordre du sergent. Une fois dehors, le sergent, d'ordinaire si bourru, me pria d'un ton presque suppliant de l'accompagner. Il se dirigea vers un endroit écarté des fortifications.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(5) du 8 novembre 1881.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— Géromstein! Vous distinguez déjà sur le roc à pic devant nous la ruine du vieux château de Mauderscheid; ces comtes de Mauderscheid étaient de fiers seigneurs, à ce que dit la légende; aujourd'hui, leur château a sans doute pour hôtes les hiboux et les vagabonds. Ici aussi la guerre a laissé ses traces.

L'autre voyageur était silencieux; sa main avait laissé échapper la bride, et son cheval continuait tranquillement son chemin, ne paraissant point d'humeur à abuser de la liberté que lui laissait son maître.

Celui-ci paraissait abîmé dans un monde de réflexions; il n'avait point fait attention aux dernières paroles qu'avait prononcées son ordonnance; tout à coup, comme si un souvenir s'était éveillé dans son esprit, il releva subitement la tête, qu'il avait tenue penchée jusqu'alors, et s'écria:

— Dis-moi donc, Wenz, j'ai toujours voulu te demander dans quelles circonstances tu as été mis en possession de la lettre de mon père que

tu m'as remise un jour pendant la campagne; je n'ai point vu le porteur de cette lettre, qui venait sans doute m'apporter verbalement quelques nouvelles du château; qu'est-il devenu? A Maëstricht, tu n'as jamais répondu qu'à moitié et d'une manière évasive aux questions que je t'ai faites à ce sujet. Il est vrai qu'à cette époque je songeais à autre chose.... j'avais d'autres préoccupations.

— Oh! oui, certainement, s'empressa de répondre Wenz, visiblement préoccupé de trouver un moyen quelconque de changer le cours de la conversation et d'éviter l'explication que lui demandait son chef; mon capitaine ne songeait guère à ce moment au messager du château de Beuren; il s'amusait joliment dans cette bonne ville de Maëstricht, après avoir contribué à la prendre...

— N'importe! reprit le capitaine, réponds aujourd'hui à ma question: comment cette lettre t'est-elle parvenue? J'ai besoin de connaître la vérité à ce sujet... la vérité tout entière.

Le dragon resta un moment silencieux. Il regarda devant lui d'un air embarrassé, hésitant à prendre une décision pénible, cherchant peut-être à rassembler ses souvenirs.

Cependant il parut bientôt après s'être arrêté à une résolution, ou sa mémoire dut lui être fidèle, car il regarda son maître d'un oeil ouvert et lui répondit:

— Eh bien! mon capitaine, je veux vous dire comment tout cela s'est passé, car je crois en effet que, dans le récit que je vous ai fait autrefois, il y avait quelques lacunes. Mais je n'ai pu faire autrement à ce moment; mon capitaine

comprendra quelles raisons j'ai eues pour lui cacher une partie de la vérité, et j'espère qu'il m'excusera. Aujourd'hui, je n'ai plus aucune raison pour me taire; en manquant à la promesse que j'ai faite, je ne fais plus de tort à personne, et mon capitaine saura toute l'affaire, jusque dans ses moindres détails.

Le capitaine fronça un peu les sourcils en entendant ce préambule; mais il parut satisfait de l'air ouvert et sincère que prit son serviteur, et il lui enjoignit de continuer.

— C'était le second jour qui suivit notre entrée à Maëstricht, que nous venions de prendre d'assaut; mon capitaine sait quelles réjouissances eurent lieu à cette occasion et comment on racheta les ennuis du siège. Toute l'armée était encore en bombardement; MM. les officiers banquettaient et dansaient chez M. le maréchal; les soldats s'amusaient à leur propre compte où et comme il leur plaisait. Ah! c'était un bon temps pour celui-là ceux qui étaient restés s'amusaient pour ceux qui n'étaient plus, et Dieu sait qu'on ne se laissait point troubler par des pensées lugubres! Moi, je n'eus point de chance ce jour-là! J'étais de garde d'écurie avec mon bon camarade Goerzel, nous nous rendîmes notre prison aussi confortable que possible, grâce à une cruche d'excellent vin d'Espagne que ce mauvais sujet de Goerzel avait réussi à dénicher, je ne sais où, dans quelque cave de la ville où il était allé rôder le matin. Cette excellente boisson fut diablement de notre goût et mon camarade me racontait toutes sortes d'histoires cocasses. Il me fit, entre autres, le récit d'une bonne fortune

Liberté religieuse, protection efficace pour la Religion et ses ministres, tolérance pour tous les cultes ;

Tels sont les principes immortels gravés dans le cœur de la majorité de nos compatriotes.

* * *

Chaque fois qu'un seul de ces principes a couru des dangers, le département du Lot s'est levé pour le défendre.

Dimanche dernier, la liberté d'Enseignement était attaquée par les intransigeants ; elle a trouvé des défenseurs énergiques qui l'ont sauvée.

Il en sera toujours ainsi : notre département est sans cesse prêt à la lutte pour sauvegarder l'ordre et la liberté. Aujourd'hui il se lèverait pour l'affermissement de la République aimable et libérale, tolérante et sagement progressive ; mais il ne combattrait jamais pour sanctionner des mesures d'oppression, pour poursuivre violemment la laïcisation à outrance, pour seconder en un mot le programme des Radicaux.

Les paroles suivantes que nous empruntons à M. Guizot, nous semblent résumer admirablement l'esprit politique des populations du Lot : « C'est de la mobilité des lois et des fantaisies politiques qu'on a à préserver le régime naissant de la liberté. Que les racines de l'arbre s'affermissent, ses branches ne manqueront pas de s'étendre ; si, au moment où l'on vient de le planter, on le secoue trop violemment, au lieu de grandir, il tombe. La durée d'un gouvernement libre garanti à un peuple bien plus de liberté et de progrès que ne peuvent lui en donner les Révolutions. »

Un républicain conservateur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 novembre.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations relatives aux affaires de Tunisie.

M. le président du Conseil dit que le gouvernement, attaqué vivement depuis plusieurs mois, sait quels sont les griefs qu'il doit dédaigner et ceux auxquels il doit répondre. C'est l'immense majorité de l'ancienne Chambre qui a fait l'expédition tunisienne, qui a acclamé le traité du 16 mai. Le premier point est donc de savoir si la Chambre actuelle désavouera celle qui l'a précédée. L'ancienne Chambre ne se trompait pas en pensant que le protectorat en Tunisie intéressait notre sécurité en Algérie. Elle repoussait avec indignation toute comparaison entre l'affaire de Tunisie et l'expédition mexicaine. La campagne commencée par l'extrême droite a trouvé des renforts dans l'extrême gauche.

Les meetings sont venus ensuite, et l'on a vu des fonctionnaires congédiés se faire les accusateurs du gouvernement qui avait renoncé à leurs mauvais services. C'est là aussi qu'on a vu traîner dans la boue le représentant qui tient depuis sept ans, en Tunisie, le drapeau de la France. L'orateur ne sait si ces infamies seront apportées à la tribune, pour le moment il se contente de les repousser du pied. Tous les gouvernements ont reconnu la nécessité d'une domination politique sur la Régence. Dans ces dernières années, le gouvernement tunisien était devenu hostile à la France. Le devoir du cabinet était de soutenir une expédition commencée et approuvée par la nation. Le président du Conseil justifie les actes du ministre de la guerre.

Les troupes françaises se sont fait honneur par leur courage, leur discipline, leur résistance à la fatigue et leur fermeté de tous les instants.

L'expédition de Kairouan était nécessaire, de Kairouan des colonnes volantes iront jusqu'à Gabès, jusqu'à Gassa.

Le président du Conseil conclut en disant que la Chambre ne voudra rien dire, rien faire qui puisse compromettre ces deux grands intérêts : l'intérêt français et l'intérêt de l'armée.

M. Amagat dit que les droits de la France sur Tunis ne sont pas contestables. Mais le gouvernement a eu tort de se laisser entraîner dans une lutte qui a dégénéré en guerre de race et d'extermination. Le gouvernement a déclaré qu'il voulait seulement châtier les tribus rebelles. Mais il s'est engagé sans le savoir dans une guerre de races qui ne saurait se terminer promptement. De l'aveu même de notre agent diplomatique, pour avoir raison de ces tribus rebelles, il faudrait occuper en permanence une immense étendue de territoire et même alors on ne

mettrait fin à la guerre qu'en exterminant la population. Quelles sont donc les raisons qui ont poussé le ministère à entreprendre aussi légèrement une pareille guerre. Bien d'autres incursions de tribus avaient eu lieu sur notre territoire. On les avait repoussées sans engager le pays dans une vaste guerre.

M. le président invite la Chambre au silence.

M. Amagat déclare qu'il ne parle plus pour la Chambre, mais uniquement pour le pays. L'orateur ne croit pas qu'il y ait eu jamais rien de sérieux dans de prétendues demandes en rectification de frontières et le ministère ne pourra donner aucune bonne raison pour justifier l'expédition tunisienne. On sait ce qu'elle a déjà coûté en hommes et en argent. L'affaire de l'Enfida ne pouvait constituer un cas de guerre, et le ministre a déclaré que cet incident était étranger à sa résolution. En 1880 la convention internationale relative aux lignes télégraphiques de la Régence, fut violée par celle-ci. Il y avait là matière à intervention. M. de Freycinet, préoccupé d'épargner à son pays les douleurs d'une guerre lointaine, voulut résoudre pacifiquement la question, et il y parvint. Il eut la sagesse de calmer les ardeurs guerrières de M. Roustan.

Faut-il chercher la cause de la guerre dans une juste sollicitude pour les intérêts privés ? Toutes les demandes de la France pour les chemins de fer et autres entreprises privées ont été accueillies par le Bey. Si des difficultés se sont élevées, elles ont été toujours aplanies conformément aux réclamations de notre représentant. Que pouvait-on désirer de plus ? En somme, au 4 avril, la situation de la France à Tunis était excellente et rien ne commandait une action immédiate. Le ministère a manqué à ses devoirs en jetant son pays dans les aventures de la guerre, en gaspillant la fortune renaissante de la France. La diminution de notre armée, l'isolement de la France, tels sont les premiers résultats de cette funeste entreprise.

Le traité du Bardo n'a pas donné à la France des avantages nouveaux. Ce traité nous crée seulement une obligation nouvelle : celle d'occuper indéfiniment la Tunisie.

Il sert les desseins de l'Allemagne en immobilisant en Afrique, une partie de notre armée. Les notes impérieuses et hautaines de M. Roustan ont rendu le conflit inévitable et ont triomphé des hésitations du gouvernement français. M. Roustan est le premier auteur de la guerre et doit en porter la première responsabilité.

C'est le hasard seul qui a présidé à toutes les phases de cette entreprise politique et militaire, mais c'est au gouvernement que le pays peut reprocher d'avoir répandu la fièvre typhoïde dans la Régence, d'avoir sacrifié la fleur de notre jeunesse, provoqué des massacres et laissé mourir nos soldats sans les secours dont ils avaient besoin.

Les ministres sont vraiment trop coupables ? Ils ont fatigué l'indignation et la colère du pays. Qu'ont-ils fait de nos légions africaines ? (Exclamations et bruit.)

M. le président dit qu'il a assez protégé la parole de l'orateur pour l'inviter maintenant, avec quelque autorité, à ne pas rechercher des expressions violentes et à conclure son discours. (Applaudissements.)

M. Amagat dit en terminant qu'il ne veut pas comparer l'expédition de Tunisie à celle du Mexique, mais il faut que M. le président du conseil reconnaisse qu'il a commis une faute, s'il ne veut s'exposer à faire croire que la France a été conduite au Bardo par de coupables desseins. (Mouvements divers.)

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Lundi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à six heures vingt-cinq minutes.

Revue des Journaux

La République Française apprécie en ces termes le discours de M. J. Ferry :

Pent-être en voulant répondre à tous les reproches dont ils ont gardé le souvenir et prévenir toutes les objections, l'orateur a-t-il beaucoup embrassé et n'a-t-il pas toujours serré d'aussi près qu'il le faut quelques-uns des points qui touchent particulièrement à la conduite du ministère dont il est le chef. Sa parole a certainement dépassé sa pensée quand il a qualifié de blanc-seing un vote de crédit et quand il a paru professer cette théorie que le vote d'un contingent est limitatif, mais que le vote d'un crédit ne l'est pas.

Où les explications de M. le Président du Conseil n'ont pas dissipé nos incertitudes, c'est au sujet du rappel prématuré d'une partie des troupes qui avaient pris part à la première expédition. Ce qui est inexplicable, ce n'est pas comme a paru le croire uniquement M. J. Ferry que des troupes employées dans une expédition n'aient pas été toutes conservées pour occuper indéfiniment le pays, c'est le brusque arrêt de l'expédition qui reste mystérieux.

Le Globe dit que M. Jules Ferry malgré quelques passages très-justes et qui n'étaient point sans éloquence, n'a pas paru répondre suffisamment aux questions précises que l'opinion publique lui adresse.

Pour le XIX^e Siècle, le discours du ministre a paru probant, bien ordonné, souvent heureux, toujours sincère.

Le président du Conseil, écrit le Journal des Débats, s'est attaché à ne rien laisser debout de ce qu'il a fort justement appelé à la légende de l'expédition de Tunisie.

La Justice estime que le silence de M. Ferry, au sujet des affaires financières de la Tunisie, équivaut à un aveu.

Le Soleil trouve que M. Jules Ferry a scindé la question de Tunisie en deux questions spéciales : la question de principe et la question de conduite. « Sur la première, il a facilement triomphé ; sur la seconde, il a complètement échoué. »

La Paix émet une opinion analogue : « M. Jules Ferry, dit-elle, a successivement examiné le côté politique et le côté militaire de la question. Nous devons reconnaître que, dans cette seconde partie de son discours qui avait trait à l'action militaire, il a été moins heureux. »

« Le Mot d'Ordre n'attache plus après le débat d'hier grand intérêt à la continuation de ce qui devait être une solennelle enquête. Soyez sûrs, ajoute l'organe radical que, quoique l'on fasse, quoique l'on tente, quoique l'on dise, le vote final est acquis d'avance au ministère. »

On lit dans le Constitutionnel : « Le président du conseil tenant l'interpellation de M. Naquet pour faite, a réfuté M. Naquet qui était censé avoir exposé ses griefs. La chose est au moins insolite. »

Aux yeux du Parlement c'est une singulière discussion d'interpellation que celle qui s'est ouverte hier au Palais-Bourbon. L'ordre naturel du débat y a été renversé. La défense a parlé la première ; l'accusation n'est venue qu'ensuite, ou plutôt ne viendra que demain. En réalité comme l'a dit M. le Président du Conseil l'interpellation était toute faite depuis deux mois. Elle avait été formulée par la presse intransigeante de droite et de gauche ; elle avait été répétée développée sous toutes ses formes dans les réunions publiques. Il n'y avait plus de révélations nouvelles à attendre et le gouvernement pouvait sans manquer aux règles de la logique et de la correction parlementaire, ouvrir le débat en se justifiant.

Le Parlement conclut en disant : Il ne peut pas être sérieusement question de désavouer la politique générale qu'il a suivie en Tunisie depuis trois mois. Il ne peut pas être question d'avantage d'ouvrir sur les fautes de détail qu'il a pu commettre une enquête parlementaire qui déconsidérerait la France, porterait un coup funeste à la discipline de nos troupes et serait un encouragement donné à l'insurrection arabe. La Chambre laissera évidemment dormir le passé. Par le vote d'un ordre du jour pur et simple, elle ménagera une sortie honorable et modeste au ministère qui s'en va. C'est le seul dévouement rationnel ; c'est le seul dévouement possible. »

Chronique locale

Elections municipales de Cahors.

RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 6 NOVEMBRE.

Liste républicaine conservatrice.

MM.	
Caviolle, Charles, docteur-médecin.	1248 élu.
Bousquet, père, exp.-géom. Bégoux.	414 »
Mazelié, Louis, négociant.	1140 »
Lagarigue, Edmond, avocat.	1137 »
Ficat, Victor, architecte.	1126 »
Filhol, Jean, pharmacien.	1126 »
Cavalié, Pierre, géomètre.	1113 »
Lestandi, Pierre, aîné m ^d de bois.	1108 »
Dellard, Michel, entrepreneur.	4103 non élu.
Carriol, fils aîné, agent d'assurances.	1086 »

Liste intransigeante.

MM.	
Clary.	1010
Delpuch.	1009
Delfour.	1008
Gagnébé.	1001
Bourdon.	1000
Combarieu.	1000
Édoux.	999
Labro.	997
Boyé.	991
Foissac.	979

Les élections municipales de dimanche resteront comme une preuve du bon sens traditionnel de la population cadurçienne.

Cette vaillante population peut être surprise un moment ; mais, dès qu'elle ouvre les yeux elle voit vite où se trouvent la vérité et le droit, et il ne lui faut pas longtemps pour se débarrasser du jong qu'on prétendait lui imposer.

Jamais peut-être on n'a vu d'élections

plus exemptes de toute pression. — Je me trompe, — une pression a été exercée : il a fallu insister auprès des candidats pour les déterminer à accepter le mandat populaire, et, chose bien rare, ce sont les électeurs qui ont choisi les candidats et imposé les candidatures.

Et puis on s'est contenté de poser la question d'une manière nette et précise : mettant de côté les phrases et les artifices du discours, n'injuriant personne, n'attaquant personne, on a dit simplement qu'on voulait la liberté pour tous ; qu'on voulait que les pères de famille qui, tous, paient l'impôt, pussent, avoir à leur disposition et dans des conditions égales pour tous, les écoles des Frères et les écoles des Instituteurs laïques.

La population cadurçienne a compris aussitôt que là était la vraie liberté, la véritable égalité ;

Elle a compris que parler continuellement de liberté et vouloir soumettre tout le monde au bon vouloir de quelques-uns, c'est se moquer des peuples, et, au nom de la liberté, établir le règne du despotisme et de l'arbitraire les plus insupportables ;

Et les Cadurciens ont dit : « Halte-là ! les mots ne nous suffisent pas, il nous faut les choses ; nous nous soucions fort peu qu'on nous appelle libres, si en réalité nous ne le serons pas ; or nous voulons l'être, nous le serons ; » — et ils ont pris des hommes qui, sans phrases, sans bruit et sans fracas, sauront protéger et défendre la liberté pour tous.

Ce qu'ils ont fait dimanche dernier, ils le feront avec une nouvelle ardeur dimanche prochain. Il faut que la victoire du bon sens soit complète, il faut que le triomphe du droit et de la liberté, choses inséparables, soit entier et éclatant.

Un patriote cadurcien.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Scrutin de ballottage.

Un groupe d'électeurs vient de faire afficher la proclamation suivante pour le scrutin de ballottage de dimanche prochain.

Chers Concitoyens,

Dimanche dernier, la liberté pour tous a remporté une première victoire ; ce succès du bon droit doit nous encourager.

Il faut rendre le triomphe complet, et assurer à chaque père de famille la liberté d'envoyer ses enfants à l'école de son choix.

Vous irez donc au scrutin avec une nouvelle ardeur, dimanche prochain, et vos voix, plus nombreuses encore, compléteront l'élection de tous nos candidats.

En votant pour :

MM. CARRIOL, fils, agent d'assurances, DELLARD, Michel, entrepreneur,

vous montrerez une fois de plus que les habitants de Cahors savent repousser tous les despotismes.

Un groupe d'électeurs amis de la liberté pour tous.

Par décret en date du 3 novembre courant, ont été nommés :

Maire de la ville de Figeac. — M. Teilhard, (Arsène), en remplacement de M. Galtié, démissionnaire.

Adjoints. — MM. Tourtonde, (Urbain). — Vidal, (Louis), en remplacement de M. Vidal, démissionnaire.

EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ.

La session extraordinaire des examens pour l'obtention du brevet de capacité, pour les aspirantes a commencé lundi.

Les jeunes filles présentes étaient au nombre de 44 ; 22 ont été déclarées admissibles à la suite des épreuves écrites. Ce sont MM^{les} Alary, Armand, Balestie, Boissin, Canoc, Capsal, Chavanié, Contios, Caillon, Canon, Delrieux, Dufour, Durand, Eynard, Forel, de Folmont, Gautherie, Gouyrand, Lafaye, Lavergne, Mage, Vernéjoul.

M. Baylin, juge de paix à Gourdon, a été nommé juge au tribunal de 1^{re} instance de la même ville, en remplacement de M. Selves, décédé.

M. Viale, juge au Tribunal de Gourdon, remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction.

M. Escarguel a déposé à la séance de la Chambre des députés du 4 novembre une proposition tendant à proroger, jusqu'au 31 janvier 1882, les délais accordés aux proscrits de décembre 1851 pour la production de leurs pièces, et a demandé la déclaration d'urgence.

L'urgence a été déclarée.

On nous écrit de Figeac :

Le 4 novembre au matin, vers 9 heures, un grave éboulement s'est produit au chantier du chemin de fer de la Madeleine, commune de Faycelles. La rumeur publique, exagérant les faits, suivant son habitude, le bruit s'est répandu aussitôt que vingt ouvriers avaient été ensevelis sous les roches.

La vérité est que, grâce à la présence d'esprit du chef de chantier, qui s'était aperçu de la désagrégation des terres et avait fait éloigner aussitôt tout le personnel, un seul ouvrier a été atteint. C'est le sieur Marcouly, de Toirac, âgé de 50 ans et père de quatre enfants. Le malheureux a eu la jambe droite fracturée en plusieurs endroits.

Tous les riverains du Lot se demandent si le projet de chemin de fer entre Cahors et Capdenac et abandonné. Les travaux préparatoires sont terminés depuis un certain temps et les expropriations ne sont pas encore faites et aucune affiche ne paraît annonçant l'adjudication des divers lots qui s'échelonnent entre Arcambal et la Madelaine, près Capdenac. D'où peut venir ce retard ?

Par contre, nous admirons l'activité dévorante des travaux sur la ligne de Cahors à Montauban. C'est merveille de voir s'élever les ponts, les viaducs, etc., etc. On sent qu'une impulsion vigoureuse et habile pousse tout cela.

On dit même que sur plusieurs chantiers on va travailler la nuit, à la lumière électrique.

Nous tenons d'une bouche autorisée que l'on pourra voyager sur cette ligne en décembre 1882.

Un violent incendie s'est déclaré dimanche à Bordeaux, dans la partie des bâtiments de l'abattoir, qui comprend la tuerie de porcs, la triperie et un grenier à fourrages.

Grâce à de prompts secours, les autres bâtiments ont été préservés. Le bâtiment atteint a été complètement détruit. Les pertes sont couvertes par plusieurs assurances. Pas d'accident de personnes.

— Nous lisons dans le *Sarladais* :

Le 25 octobre dernier, une femme a découvert dans un fourré de genièvre de la commune de Marquay, canton de Sarlat, le cadavre du nommé Géraud Descamp, âgé de 22 ans, auteur du crime commis le 25 septembre précédent sur la personne du nommé Lespinasse.

Le meurtrier s'était fait justice lui-même en se tirant son second coup de fusil dans la tête. Son cadavre était dans un état de putréfaction avancée.

Dernières Nouvelles

M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, a adressé la lettre suivante à M. le président du conseil :

Paris, 4 novembre 1881.

Monsieur le président du conseil,

J'ai l'honneur de vous remettre ma démission des fonctions de gouverneur général de l'Algérie. Veuillez agréer, monsieur le président du conseil, l'assurance de mon profond respect.

ALBERT GRÉVY.

Les nouvelles que nous recevons de la Tunisie sont plus satisfaisantes que ces jours derniers.

Les colonnes campées autour de Kairouan n'y resteront pas longtemps. Une partie se dirigera sous les ordres des généraux Saussier, Logerot, Sabattier jusqu'à Gabel où l'on concentre des masses d'approvisionnements. La division Formigoul rentrera à Tebena par Gafsa.

En ce moment, des colonnes volantes rayonnent autour de Kairouan et y rétablissent l'ordre. Un détachement léger de cavalerie et d'infanterie placé sous les ordres du général Saint-Jean est parti pour le Djebel-Ousselet dans lequel une bande de rebelles s'est réfugiée avec toutes ses richesses et ses troupeaux.

Les effets d'une occupation de Kairouan se font sentir tous les jours. La démoralisation des insurgés dispersés dans toutes les directions paraît complète. Ils sont mal accueillis dans les tribus qui comprennent combien leur présence les compromet. Nombre d'entre elles ont écrit au général Saussier pour demander l'aman.

Un complot dans le palais du Czar

Suivant une dépêche de Berlin, publiée par le *Daily New* du 3, on a procédé, il y a quelques jours, à l'arrestation de cinq hommes, employés au palais du Czar à Gatchina.

L'un d'eux aurait fait des révélations au sujet d'un complot qui devait être une répétition de l'attentat du palais d'hiver. Cette découverte a produit une grande sensation, et les mesures de précautions prises dans la résidence impériale, sont devenues plus sévères.

Beaucoup d'officiers de la marine ont reçu récemment des copies de la proclamation du comité exécutif révolutionnaire, dans lesquelles on les invite à se joindre à la cause de la liberté et de la justice, en les avertissant en même temps que s'ils étaient résolus à seconder la force brutale, les exécuteurs de la volonté du peuple sauraient les atteindre d'une manière terrible.

Suivant une dépêche de Berlin publiée par le *Morning Post*, les nihilistes reprennent courage. Ils ont fait annoncer qu'ils empêcheraient le couronnement du Czar, s'il ne leur accorde pas certaines concessions qu'ils ont spécifiées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 7 novembre 1881.

M. Naquet conteste les assertions du président du Conseil et soutient que la Chambre n'a pas assumé les responsabilités qu'on lui attribue. C'est le 7 avril qu'il fallait dire qu'il s'agissait de l'occupation permanente de la Tunisie au prix d'une longue guerre. La Chambre aurait vu alors ce qu'elle avait à faire et si le résultat justifiait les efforts qu'on demandait au pays.

En résumé, le gouvernement n'a pas dit un mot qui pût faire supposer à la Chambre qu'une expédition prolongée allait s'engager. On ne reproche pas au gouvernement d'avoir pris en Tunisie la défense des intérêts français; on lui reproche seulement d'avoir manqué de franchise; de n'avoir pas déclaré tout d'abord ce qu'il allait faire en Tunisie. Il a cédé à des préoccupations intérieures, à des préoccupations électORALES. Pour réprimer une bande de pillards, on a désorganisé les cadres de la mobilisation, de telle sorte que sans les cadres de la mobilisation intacts, la France était livrée sans défense à l'invasion. Le gouvernement ayant déclaré qu'il donnait sa démission ce n'est pas à lui qu'il faut demander comment on sortira de cette aventure. C'est à ses successeurs qu'il faudra poser cette question.

M. Janvier de la Motte renonce à la parole, n'ayant rien à ajouter à l'éloquent discours de M. Naquet.

M. Amédée le Faure traitera sommairement deux questions : la question financière et la question militaire. Les principes budgétaires admis par le gouvernement sont ceux que la Cour des Comptes de l'Empire avait blâmés comme contraires aux règles de la comptabilité publique. Un parlement républicain, un ministère républicain, devraient au moins se maintenir dans les limites tracées par la Cour des Comptes de l'Empire. Le ministère devait presser la convocation des Chambres. Là est la vraie doctrine en cas de besoins urgents.

Au point de vue militaire, le gouvernement a désorganisé les cadres de la mobilisation; le service des ambulances et des hôpitaux a été intolérable jusqu'à ces derniers temps. Le ministre a donc retenu et congédié la classe de 1876. Il ne reste que 30 à 40,000 hommes dans l'infanterie française par suite du départ de la classe et des congés anticipés. La grande faute du ministre c'est d'avoir touché à l'armée.

M. le général Farre, ministre de la guerre, expose que dès le commencement de la campagne il a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le bien-être des troupes. On a fait des distributions journalières de vin et d'eau-de-vie. L'ordinaire a été augmenté et amélioré. Le ma-

tériel médical a été organisé de la façon la plus complète et d'après les données les plus modernes. Ces soins ont eu pour effet de réduire au minimum nos pertes en Tunisie. La moyenne pendant 6 mois a été de 4.22 p. 0/0 pour les entrées aux hôpitaux; la moyenne des trois années de 1875 à 1878 est de 3.25 p. 0/0 pour toute l'Algérie. On voit donc dans quelle mesure les fatigues de la guerre se sont fait sentir. Le chiffre des décès a été de 782 pendant ces mêmes six mois. La fièvre typhoïde sévissait sur tout le littoral africain avant l'arrivée du 142^e de ligne qui, affirmait-on avait importé sa contagion dans le corps expéditionnaire.

Le ministre expose les mesures qu'il a prises pour former le corps expéditionnaire. On a opéré de façon à ne porter aucune atteinte à la solidité de la mobilisation c'est-à-dire par les quatrièmes bataillons. Les hommes de la classe de 1876 qui se trouvaient en France ont été congédiés; ceux qui se trouvaient en Tunisie, ont été maintenus. Quant aux congés anticipés ils n'ont pas été accordés dans les régiments qui ont des détachements en Tunisie. Les jeunes troupes de Tunisie ont fait preuve d'une résistance qui a étonné nos vieux généraux d'Afrique. L'orateur regrette en terminant que les généraux qui ont été si violemment attaqués n'aient pas trouvé un défenseur plus éloquent.

M. le comte des Roys reproche au gouvernement d'avoir compromis l'avenir par sa politique.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 50 minutes.

DÉPÊCHE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 8 novembre, 2 h. s.

Le bruit court au Palais Bourbon qu'une interpellation sur la politique intérieure du cabinet, à laquelle M. Naquet a fait récemment allusion, pourrait être provoquée demain et donner lieu à l'intervention de M. Gambetta, ce qui permettrait de compter de nouveau la majorité.

Bourse de Paris.

Cours du 8 novembre.

Rente 3 p. %	85.70
— 3 p. % amortissable	86.75
— 3 p. % amort. nouveau	86.00
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	117.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 6 Novembre 1881.

Le 5 0/0 a repris son rôle de régulateur du marché; c'est de lui qu'est parti le signal de la hausse qui s'est produite aussitôt la liquidation terminée; il a vivement monté de plus de 1 0/0, entraînant à sa suite nos autres fonds publics; en ce moment, on demande le 5 0/0 à 117.45, le 3 0/0 à 85.55, l'Emprunt à 85.45.

La Banque de France a dépassé 6.700; ses bénéfices, pendant la dernière semaine, ont atteint 1.935.000 fr. Les autres institutions de crédit ont monté dans des proportions diverses.

Les chemins de fer français sont très fermes, mais ils n'ont pas encore repris leurs plus hauts cours du mois dernier.

La supériorité des recettes sur celles de 1880 a été moins accentuée du 15 au 21 octobre que pendant les semaines précédentes; sur les anciens réseaux, il y a augmentation de 1.91 0/0 pour le Lyon; de 11.55 0/0 pour le Nord; de 4.75 0/0 pour l'Orléans; de 2.70 0/0 pour l'Est; de 8 0/0 pour le Midi; il y a au contraire diminution de 0.53 0/0 pour l'Ouest.

Les Autrichiens et les Lombards sont en légère reprise, malgré la diminution persistante de leurs recettes comparativement à l'année dernière. Les demandes ont recommencé sur les Chemins espagnols.

Le Suez a atteint 2.450; cours qu'il n'avait pas encore vu; le Gaz est calme à 1.600.

Le 5 0/0 italien se maintient de 89.35 à 89.45; l'approche du cours de 15 a fait réparaître les offres sur le 5 0/0 turc; l'Unité égyptienne n'a pas pu conserver le cours de 380.

UN CONSEIL A SUIVRE.

Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années, la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recom-

mande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très variable dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron de Guyot; dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches, poitrine rebelles à tous autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Vente au million de bouteilles. Demander brochure gratis, à Gérant, à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

VER SOLITAIRE On sait que la propagation du Taenia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes, ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Taenia; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules taeniafuges, a été expérimenté avec un succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules taeniafuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, phar., 37, avenue Friedland, Paris.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS
DEMANDEZ PARTOUT
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.
S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p> <p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>	<p>Pharmacie Centrale</p> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p> <p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>
---	--	--

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonifons, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail.
Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 500 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

Fourniture et fabrication de pain de troupe à la ration.

Le public est prévenu que le 30 novembre 1881, à une heure de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel de Ville à Cahors, à l'adjudication du service de la fourniture et, s'il y a lieu, à la fabrication avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux hommes de troupe de toutes armes, à faire du 1^{er} janvier au 31 décembre 1882, dans la circonscription formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une Commission que présidera le Maire ou un adjoint délégué.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir, avant le 19 novembre 1881, au soir, dans les bureaux de la Sous-Intendance Militaire de la place de Cahors, une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile, les entreprises semblables dont elles auraient été chargées précédemment, et les divers arrondissements de fournitures pour lesquels elles se proposent de concourir; la dite déclaration accompagnée, en outre, de certificats délivrés par l'autorité municipale et par le greffier du tribunal de commerce, et constatant la moralité, la solvabilité et la non-faillite des postulants.

Le Sous-Intendant Militaire donnera récépissé de chaque déclaration adressée.

A dater du 20 novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue et la liste ouverte par le Sous-Intendant Militaire pour constater la remise des déclarations, sera close irrévocablement.

La Commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents au jour fixé par le Président.

Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles, recevront dans les 24 heures par les soins du Sous-Intendant militaire, une lettre de convocation qui les invitera à se présenter à la séance d'adjudication le 30 novembre.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux des Intendants militaires des régions de corps d'armée, des maires présidents des commissions d'adjudication, de tous les Sous-Intendants militaires et de toutes les Préfectures.

Cahors, le 6 novembre 1881.
Le Sous-Intendant Militaire,
AZEMA.

LOUIT FRÈRES & C^o
Maison fondée en 1825
BORDEAUX

25 MÉDAILLES
POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

**CHOCOLAT
LOUIT**

VÉRITABLE CHOCOLAT
DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

IL FAUT LIRE DANS

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4^o

ABONNEMENTS :

PARIS, 1 An.. 6 fr.	DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.
— 6 Mois 3 »	— 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE,
1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS : 3 fr.
— — pour les DÉPARTEMENTS : 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX : place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taibout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boasses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins beites de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOPHE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES

D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. — Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCHEN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE